

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
  
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# L'OBSERVATEUR.

JOURNAL CRITIQUE.

J'observe tout ; j'appuie le bon ; je combats le mauvais, et je dis, en riant, à chacun la vérité.

VOL. I.

QUEBEC, JEUDI 10 FÉVRIER, 1850.

No. 43.

Nous prévenons nos abonnés et le public, que M. JOSEPH LAROCHE est autorisé à recevoir les sommes dues à cet établissement et d'en donner quittance.

## LES PATRIOTES.

### CHAPITRE III (\*)

LE TRAITÉ.

(Suite.)

Peuples, formez une sainte alliance  
Et donnez-vous la main.  
(H. Young.)

De la rue Saint-Valier à la rue Sainte-Ursule, le trajet n'est pas long, surtout quand on est en voiture et que des peaux de buffle bien fourrées nous garantissent du froid et de la neige. Si la voiture comme celle où se trouvait Angelina est emportée par deux chevaux fougueux, dix minutes suffisent pour parvenir d'une de ces rues à l'autre.

Partie de la rue Saint-Valier, la voiture longea, d'abord, la côte d'Abraham qui, soit dit en passant, n'est pas une côte mais bien une douce montée ; la rue Saint-George ; la partie de la rue D'aiguillon qui de la rue Saint-George conduit à la rue Saint-François ; cette dernière rue jusqu'à la rue Saint-Jean, où la voiture prit la gauche pour se diriger vers la porte Saint-Jean qu'elle franchit ; continua jusqu'à la rue Sainte-Ursule où le cocher donna à droite et mis ses chevaux au pas pour leur faire gravir cette rue qui de la rue Saint-Jean devient sinon une montagne, du moins, une côte très montueuse comme il y en a tant à Québec.

Jusque là, malgré les cahots, et malgré la rapidité avec laquelle les chevaux les franchissaient ; la voiture avait constamment reçu une espèce d'ondulation monotone plutôt que des secousses violentes et saccadées. L'épaisseur des robes de buffle, le moelleux de coussins, et l'arrangement parfait des sièges ne permettaient que des mouvements tempérés.

Aux trois quarts de la côte et à une distance d'environ quelques cents pieds de l'endroit où s'éleve, aujourd'hui, l'Hôtel-de-Ville, la voiture s'arrêta devant une maison à deux étages, à façade simple mais proprement entretenue et peinte en couleur brune.

La maison était située sur le côté nord de la rue.

La voiture, ou plutôt la personne qu'elle contenait, c'est-à-dire Angelina, était évidemment attendue, avec impatience, car les chevaux ne se furent pas plutôt arrêtés, que la porte de la maison s'ouvrit et qu'une jeune fille modestement vêtue d'un habillement de deuil accourut presser la main d'Angelina.

Celle-ci la remercia par un sourire.

Miss Flora Hammett—car c'était elle—aida Angelina à descendre de voiture, puis enlaçant son bras autour de la taille de son amie, elle la fit entrer dans la maison en lui disant d'une voix où la tristesse se mêlait aux larmes.

—Venez vite, j'ai tant de choses à vous dire !

—Et moi donc ! reprit Angelina.

—Vous ?

—Oui, moi !

—Quel bonheur ! Vous me direz tout, n'est-ce pas ?

—Oh ! certainement ! D'autant plus que ce que j'ai à vous dire est très grave.

—C'est une raison de plus pour que je l'apprenne au plus vite.

—Et vous, reprit Angelina, n'avez vous rien à m'apprendre ?

—Non, mais j'ai beaucoup à vous demander.

—Oh ! parlez, parlez ! Je serai si heureuse de pouvoir vous être utile !

—Merci ! chère amie, mais nous causeons dans un instant. Suivez-moi au salon où je vous présenterai à ma tante Elisabeth.

—Votre tante est ici ?

—Oui, est-ce qu'elle vous fait peur ?

—Non, mais.....

—Mais quoi ?

—Vous savez qu'elle déteste les Canadiens-Français, qu'elle vous a défendu de me recevoir, de me parler, de me regarder !

—Et dois-je obéir à ces ordres injustes ?

—Hélas ! si c'est nécessaire pour votre bonheur.

—Mon bonheur ! Vous me croyez donc heureuse !

—Pourquoi ne le seriez-vous pas, tant d'autres le seraient à votre place.

—D'autres, peut-être, mais moi, non. Je ne suis heureuse qu'avec vous et avec.....

Le nom expira sur ses lèvres.

Angelina ne demanda point quel était ce nom.

—Ainsi, r..... ora, sans ma lettre qui

vous suppliait de venir, vous seriez demeurée chez vos bons parents ?

—Oui.

—Vous êtes fière, Angelina !

—Oh ! pouvez-vous douter de mes sentiments à votre égard ?

—Je ne doute point de votre bon cœur, mais pourquoi ne venez-vous plus me voir ?

—Parce que je crains de vous attirer des reproches de la part de votre tante.

—Ainsi tant que ma tante demeurera avec moi je serai privé de votre amitié, de votre présence ?

—C'est-à-dire tant que votre tante objectera à mon admission auprès de vous, je serai obligé de ne point paraître en sa présence.

—Et si elle vous demandait elle-même, à venir demeurer ici ; à être ma compagne, ma sœur, refuseriez-vous ?

—Mais songez que tant de bonheur ne peut m'arriver !

—Au contraire ; apprenez que c'est d'après l'ordre de ma tante que je vous ai envoyé chercher.

—Mais qui a donc pu faire tomber les préventions qu'elle avait contre moi ?

—Je ne sais ; seulement, hier, pendant que j'étais avec elle, dans le salon, une lettre arriva de Montréal. Cette lettre put beaucoup la surprendre. Quand elle eut fini de la lire, elle me dit :

—Flora croyez-vous que votre amie Angelina veuille venir habiter ici ?

—Je ne crois point, repris-je, qu'elle se refuse, surtout, à ma demande.

—Alors, dit-elle, écrivez-lui qu'elle vienne demain. Je vous ai écrit et vous voilà.

—Et vous croyez que la lecture de cette lettre a changé l'opinion de votre tante à mon égard ?

—Non seulement je le crois, mais j'en suis certaine.

—Et vous connaissez l'auteur de la lettre ?

—Oui, et vous le connaissez, aussi.

—Moi ?

—Vous.

—Son nom ?

—Monsieur Maurice Leroc.

Angelina n'en demanda point d'avantage ; mais la paleur subite de sa figure prouva que ce nom avait été pour elle un coup de foudre.

A continuer.

(\*) Voir le numéro 41.

## LA NATIONALITÉ CANADIENNE.

LECTURE DÉLIVRÉE SOUS LE PATRONAGE  
DE LA SECTION SAINT-JEAN DE LA SO-  
CIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE QUÉBEC,  
LE 15 JANVIER 1858.

PAR

L. M. DARVEAU.

II.

(Suite.)

S'il fallait juger tous les Canadiens-Français par ces individualités, le portrait serait mal au cœur. Néanmoins, quand la tête d'une nation est flétrie le corps s'en ressent. Aujourd'hui l'on dirait qu'une partie des Canadiens-Français a perdu le sentiment de son origine, tant elle persiste à rester en arrière des autres peuples; tant la trahison, la fraude, l'hypocrisie et la corruption des uns; le fanatisme, la jalousie et l'ambition des autres, l'emportent sur l'esprit d'indépendance nationale et d'union qui relève aux yeux de la postérité, tout peuple martyr ayant la conscience de sa force intellectuelle et morale. Encore si ces malheureux compatriotes ne marchaient qu'à l'arrière-garde du progrès; mais il ne sont que des traîtres. Il y a des esclaves qui embrassent leurs chaînes: ils sont de ce nombre.

Quel est la cause de cette décadence morale? L'empressement des uns, l'indifférence et le découragement des autres devant l'idole de boue qu'on adore aujourd'hui: le pouvoir de l'argent a pénétré tous les cœurs. Il est incontestable qu'à moins d'un changement réactionnaire, le peuple Canadien-Français est sur le point de tomber dans l'abîme. Or, quand un peuple se trouve dans une position aussi critique, s'il lui reste encore une étincelle d'intelligence et du courage, il faut qu'il sorte victorieux de la lutte ou qu'il succombe. Nous avons donc à choisir entre un avenir d'esclavage et de dégradation, ou un avenir d'honneur et de liberté. Aujourd'hui nous sommes dans le chemin du premier. Commerce, agriculture, morale, honneur, religion, tout est mort: le crime seul vit et fait fortune. Ceux, même, qui nous gouvernent n'ont pas une lueur d'espérance à donner aux populations exténuées. Tous leurs efforts, tous leurs soins se portent sur eux-mêmes. A leurs yeux le peuple n'est qu'un escabeau pour monter au pouvoir et s'enrichir; une fois là, ils le font rouler dans l'abîme où ils le tiennent le pied sur la gorge. Les filous politiques seuls font fortune et sont considérés. L'honnête homme qui se sacrifie pour le bien public ne gagne que les injures de ses ennemis et l'ingratitude de ses compatriotes. Froissé dans ses opinions les plus chères et les plus saintes, dans ses desseins les plus purs, dans ses sentiments les plus sacrés, il n'a de force que dans son courage et sa foi et n'a d'espoir que dans l'attente. La défection des chefs

a gagné les masses. Ceux même, qui voudraient rester honnêtes succombent sous la force des circonstances, sous l'étreinte de la corruption qui profite de tout pour triompher. De tous côtés on voit s'abattre comme une nuée d'oiseaux voraces, une misérable phalange de valets politiques. Leur masque est celui de l'hypocrisie, leur langage, celui du mensonge, leur mot d'ordre, la corruption, leur dieu, le pouvoir, leur but, l'appauvrissement des masses au profit de quelques privilégiés. Pour eux l'argent public abonde, par eux la démoralisation se répand dans la chaumière du paysan ou monte jusqu'à la mansarde de l'ouvrier. A cause d'eux, les affaires publiques sont négligées ou laissées aux soins d'employés ignares ou fripons. La tête de l'Etat est plongée dans l'agiotage ou la corruption et le peuple agonise dans la fange du déshonneur et de la pauvreté. Au lieu d'être nationale, la politique n'est plus qu'une politique de localités et d'individus. Ah! si le peuple voulait une bonne fois en finir avec toute cette valetaille qui nous vend à la race supérieure comme un troupeau, si le clergé, abandonnant sa politique désastreuse *du laissez-faire* et *du laissez-vous*, tendait franchement la main au peuple, tout cet échafaudage immoral qu'on élève au milieu de nous et qui n'est qu'un nid à canaille serait vite à bas. Tous ces blagueurs, tous ces fripons qui s'y tiennent pour notre ruine seraient bien vite dispersés; tous ces lâches, tous ces traîtres qui s'y cachent seraient couverts de boue puisqu'il est inutile de les couvrir de honte. Alors notre politique serait vraiment nationale. Les deux idiomes que la haine et l'ambition exploitent n'empêcheraient plus la paix de régner: les mœurs n'étant plus souillées, les passions n'étant plus excitées, les consciences n'étant plus mises à l'encheûtre, l'union des cœurs amènerait l'union des races.

L'épuration de notre système politique est donc le seul remède aux malheurs du peuple. Mais un bras puissant retient celui de ce dernier; une contagieuse influence énerve le riche et le pauvre; une puissance occulte mais forte encore, empêche, pour rester en paix avec tout le monde et conserver son influence et ses richesses, que la justice se fasse pour tous. Ceux qui dans l'ombre s'efforcent ainsi de baillonner le peuple sur toutes les vexations, toutes les insultes et toutes les injustices dont on l'accable, ne savent donc point qu'ils travaillent pour leur propre malheur? Ils ne visent donc qu'au présent? L'avenir ne les embarrasse donc point? Ils disent donc comme Metternich: 'Après nous le déluge!' Mais croient-ils pouvoir échapper à l'incendie qu'ils maltristent un instant? Ne savent-ils pas, au contraire, que plus ils continueront d'appuyer des hommes indignes d'eux et de nous, des hommes qui ne rempliront jamais leur devoir envers la morale et la liberté, des hommes qui les perdront comme ils nous perdent, plus la misère du peuple sera grande, plus l'ignorance de ses droits poli-

tiques sera profonde, plus l'explosion de sa colère sera terrible. Oui, plus ses souffrances auront été vives et comprimées, plus les coups qu'il portera seront forts et décisifs. Au lieu du bien-être qu'on lui refuse, il prendra le pillage; au lieu de la liberté qu'on lui arrache par lambeaux, il se vautre dans la fange de l'anarchie entraînant dans sa chute les innocents et les coupables. Ceux qui auront contribué au malheur du peuple quand ils pouvaient le prévenir seront doublement punis.

Ainsi à moins d'un changement complet, voilà l'avenir qu'on nous prépare.

Qu'il soit Irlandais, Ecossais, Anglais ou Français d'origine, le Canadien qui aime sincèrement son pays, a besoin en ces jours de dégradation politique, d'un courage surhumain. En voyant l'avenir si sombre il se demande de quel côté est le refuge et ne le voit nulle part. L'épreuve pèse également sur le riche et sur le pauvre, sur l'homme de profession comme sur l'ouvrier. Il n'y a de salut que dans l'attente. Sera-t-elle longue? Peut-elle être adoucie? Dieu seul connaît sa durée; un gouvernement démocratique plus en harmonie avec les besoins populaires pourrait atténuer les effets du chancre qui nous ronge. Des fonctionnaires sortis des rangs du peuple pourraient seuls sauver le peuple. Car, aujourd'hui, qui dirige notre politique? Des hommes qui n'ont rien à perdre et tout à gagner par la confusion des affaires publiques. Le parlement canadien n'est plus qu'un salon où presque tous nos représentants pour trente-six francs par jour jettent un cri à leur avantage. A voir ces crétiens qui rongent nos libertés politiques et retardent l'avancement moral et matériel du pays ne dirait-on une fourmilière d'insectes venéneux!

*A continuer.*

## ENCORE UNE ÉCONOMIE.

Le fils de P. Gauvreau avait été choisi pour faire, de nouveau, avec d'autres arpenteurs, le tracé du chemin de fer du Nord. Révenu à Québec il a présenté son ouvrage aux intimes qui se sont aperçus que le tracé fait par lui était complètement illogique et ne correspondait point du tout avec celui de l'arpenteur qui avait fait le même tracé à sa suite. Aussitôt le père Baby a convoqué les amis à son bureau, et aujourd'hui, nous avons le plaisir d'annoncer qu'à force d'argent et de travail on va fournir au fils de Pierre Gauvreau, un tracé raisonnable et présentable. De son côté le public doit souffrir patiemment qu'un ignorant retire un salaire qu'il ne mérite point.

M. CIMON.

M. Cimon n'a pas encore capitulé!

Les ministres ne continuent pas moins à l'assiéger.

M. Cimon se confie à la providence... ministérielle.

Heureux député!

M. Cimon n'est point fataliste puisqu'il prend pour devise: *Qui ne risque rien, n'a rien!*

J. P. RHÉAUME.

Nous ne répondrons pas aux insultes que J. P. Rhéaume nous a adressé vendredi dernier dans le Conseil-de-Ville; nous ne voudrions point lui causer du chagrin: c'est bien assez que dans le moment qu'il nous insultait, il faisait pleurer sa croix de tempérance.

AUX CORRESPONDANTS.

Si "Justice" veut nous faire connaître son nom, nous publierons sa correspondance au prochain numéro. "Belœil" inadmissible.

Pour donner place à l'un de nos correspondants nous mettons de côté nos propres articles.

### MINUTES ET DELIBERATIONS DU COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS.

(Suite.)

Question—Le bureau des travaux a-t-il payé pour des matériaux et des effets fournis pour les phares du bas du Saint-Laurent, sans en constater la valeur? et le bureau des travaux ne peut-il pas avoir payé des prix extravagants pour ces effets et ces matériaux?—Nous en constatons la valeur d'après monsieur Gauvreau, nous payons sur ses certificats, et il est responsable pour les travaux des phares.

Question—Alors le bureau des travaux payait tout sur la seule estimation de monsieur Gauvreau?—Oui, relativement aux phares.

Question—Quelle garantie monsieur Gauvreau a-t-il donné de son administration fidèle; et pourquoi le bureau des travaux payait-il ses estimations sans exiger les dates ou les pièces justificatives des items?—Le département n'exige pas de garantie d'un homme dans sa position. Le bureau des travaux payait les estimations certifiées par lui, qui sont datées, je crois.

Question—Avez-vous quelque moyen de connaître, par les comptes qui vous sont exhibés, que des items n'ont pas pu être chargés deux fois, et que le compte de travail est correct?—Je ne connais rien de cela. Il n'est pas de mon devoir dans le bureau de vérifier les comptes.

Question—Le bureau des travaux avait-il alors l'habitude de payer des comptes sans dates, et sans aucun moyen de savoir, par les dates, si les effets et les matériaux avaient été livrés ou non?—Le département n'a que les estimations de monsieur Gauvreau.

Mercredi, 7 juillet 1858.

MEMBRES PRÉSENTS: — Alexandre (F.

Galt, Œuier, au fauteuil, messieurs Le Boutillier, White, Dubord, Hogan, Chapuis, Foley, Somerville, Mattice, Buchanan, Simard, Ferres, Cameron, Starnes et Brown.

L'honorable monsieur Alleya comparait comme témoin.

Monsieur Le Boutillier, l'un des membres du comité, est interrogé sur motion de monsieur Dubord.

Question—Ne résidez-vous pas près du phare du Cap-Rosier?—Non.

Question—Est-ce le phare le plus près de votre résidence? A quelle distance des terres est-il?—Oui; il est à environ vingt milles de chez moi.

Question—Est-il à votre connaissance qu'il ait été fait une estimation pour ce phare?—Au meilleur de ma connaissance, je crois qu'il a été fait une estimation se montant à environ £6,500. J'ai compris que c'était la somme proposée par le gouvernement pour sa construction.

Question—Avez-vous visité le phare?—Oui.

Question—D'après ce que vous connaissez de l'endroit et du prix des matériaux, pensez-vous que le phare aurait pu être construit pour la somme nommée?—Je ne pense pas qu'il aurait pu être construit pour la somme nommée, mais je pense qu'il aurait pu être construit pour £9,000, ce qui aurait donné un bon bénéfice à l'entrepreneur.

Question—Voulez-vous examiner les comptes du phare fournis par le département des travaux publics, et donner votre opinion sur les charges qu'ils renferment?—Il n'y a pas de clé à ces comptes, et je ne puis les comprendre. La seule chose que je puisse voir, c'est que le montant en est de £17,269 13s 6d.

Question—Savez-vous que le bateau à vapeur, en prenant une proportion de toutes les charges, a coûté £6,000?—Je ne sais pas.

(Par monsieur White.)

Question—Pensez-vous que le système adopté pour la construction des travaux publics soit avantageux pour la province?—Je le crois très désavantageux. Je pense qu'il devrait être laissé à la compétition publique.

Question—N'êtes-vous pas d'opinion que la province a souffert une perte par le système suivi par le gouvernement dans la construction des travaux publics en bus de Québec?—Oui; là et ailleurs.

A continuer.

### CONSEIL LÉGISLATIF.

Toronto, 2 février 1859.

Voici la division qui a eu lieu sur la motion de l'honorable monsieur Dessaulles, qui lisait comme suit:

"Que cette chambre tout en ressentant et exprimant le respect le plus loyal et le plus profond envers notre Gracieuse Souveraine, qui n'est pas moins honorée par ses

sujets du Canada que par ceux des autres parties de ses possessions, croit cependant de son devoir comme représentant les intérêts du peuple de cette grande province de faire connaître consciencieusement son opinion qu'en vue des intérêts futurs de la province entière, la cité d'Ottawa n'est pas la position la plus avantageuse pour la capitale permanente du Canada Uni."

Pour—Les honorables messieurs Archambault, Christie, Dessaulles, Fergusson, Ferric, Guévremont, Kierzkowski, Masson, McDonald, Morris, Simpson, Wilson—12.

Contre—Les honorables messieurs Alexander, Allan, Armand, Boulton, Campbell, Crawford, DeBlaquière, Duchesnay, Hamilton, Knowlton, Mathieson, Mills, Murney, Panet, Patton, Perry, Prince, Renaud, Ross, Seymour, Smith, Taché, Vankoughnet—23.

Les débats ayant ensuite commencé sur le troisième paragraphe.

L'honorable monsieur Campbell a proposé en amendement, secondé par l'honorable monsieur DeBlaquière.

Que tous les mots après 'province,' dans le dit troisième paragraphe, soient retranchés, et les suivants, insérés: 'Que cette chambre ne peut concevoir que la translation du siège du gouvernement à Québec pour une période de temps fixe, jusqu'à ce que les édifices nécessaires aient été construits à Ottawa, forme partie de l'obligation qui retombe sur l'exécutif de mettre à effet la décision de la Reine—ou que tel arrangement ait jamais été reconnu par aucune résolution de la législature, et cette chambre blâme les frais qui résulteraient d'une double translation du siège du gouvernement, maintenant que le choix fut par la Reine d'un siège permanent a été promulgué.'

Pour—Les honorables messieurs Alexander, Allan, Archambault, Boulton, Campbell, Christie, DeBlaquière, Dessaulles, Fergusson, Ferric, Gordon, Hamilton, Kierzkowski, Masson, McDonald, Mills, Moore, Morris, Patton, Perry, Seymour, Simpson, Harmanus Smith, Hollis Smith—24.

Contre—Les honorables messieurs Armand, Crawford, Duchesnay, Guévremont, Knowlton, Murney, Panet, Prince, Renaud, Ross, Taché, Tessier, Vankoughnet, Wilson—14.

Les autres paragraphes de l'adresse ont ensuite été agréés.

### ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Toronto, 4 février 1859.

Après les affaires de routine, les débats continuent sur l'adresse. Durant la discussion, monsieur Hogan, secondé par monsieur Wallbridge a proposé l'amendement suivant à la motion de monsieur Sicotte:

"Nous croyons de notre devoir d'exprimer notre attachement dévoué à Sa Très-Gracieuse Majesté, et notre gratitude pour l'intérêt qu'elle a pris au bien être de ses

sujets Canadiens en choisissant la cité d'Ottawa pour être le siège futur du gouvernement provincial, mais en même temps nous demandons respectueusement à Votre Excellence que l'Union Fédérale de toutes les colonies de l'Amérique du Nord ayant été proposée par les aviseurs constitutionnels du gouvernement impérial, et aux gouvernements des autres colonies qui, en cas d'une telle union, désireraient avoir une voix dans le siège du gouvernement; il n'est pas expédient maintenant de prendre aucune mesure pour l'érection d'édifices publics à Ottawa."

Les débats se sont continués jusqu'au lever de la séance.

CORPORATION.

"Vingt-deux conseillers de ville, outre le maire-suppléant, étaient présents à la dernière séance de notre corporation. Voici le résumé des travaux de nos édiles durant cette soirée: Lecture d'une lettre de messieurs Baring, frères, de Londres, annonçant qu'ils ont disposé des débentures de la cité de Québec pour un montant de \$14,000. Les sommes perçues sur les marchés, durant le mois de janvier, se sont élevés à \$148.93. L'usage de la salle Jacques-Cartier pour y tenir deux réunions de tempérance a été refusé à monsieur Healy. Une indemnité de \$60 a été accordée à madame Isabella Marshall pour dommages causés par Peau dans la cave de la maison où elle réside. Sur motion de monsieur Pope, secondé par J. P. Rhéaume, le maire-suppléant a été prié de communiquer avec le maître-général des postes, au sujet de l'irrégularité de l'arrivée de la malle-quotidienne par le chemin du Grand Tronc; aussi, de communiquer avec les autorités militaires dans le but de démolir cette partie du mur en dehors de la porte Saint-Jean, qui projette sur le grand chemin. Sur motion de monsieur Irvine, secondé par monsieur Robertson, il a été résolu que le conseil accordera volontiers le terrain nécessaire pour la construction d'édifices propres à y tenir les exhibitions provinciales et locales, et qu'il contribuera avec les citoyens à l'érection de telles bâtisses. Sur motion de monsieur Baillargé, secondé par monsieur Irvine, il a été finalement résolu que le comité des réglemens fut prié de prendre en considération la collification des réglemens relatifs aux affaires de la cité, et de les publier, tels qu'amanchés, en volume—*Le National*.

NOUVELLES DIVERSES.

—Monsieur Stanislas Drapeau a été nommé agent du Bureau des Terres.

—Imitant l'exemple de monsieur Renaud, monsieur Cauchon a résigné comme directeur du Chemin de fer du Nord.

—L'abbé Chiniquy a donné dernièrement, à Montréal, des lectures qui ont été très suivies. On dit qu'il doit être prochainement à Québec.

FEU A LA POINTE LÉVIS.—L'incendie qui s'est déclaré jeudi à la Pointe-Lévis, s'est développé avec une effroyante rapidité, activé qu'il était par un furieux vent du nord-est. En peu de temps six ou sept maisons ont été détruites et sans les efforts déployés par ceux qui étaient présents, plusieurs autres maisons auraient été la proie des flammes. Parmi ceux qui ont perdu leurs propriétés on mentionne M. Louis Lemieux où le feu a originé, et MM. Laurent Lemieux, Jean Poiré et Olivier Bégin.—*Journal de Québec*.

FEU.—Nous apprenons que, dans la journée de mercredi dernier, le presbytère de Saint-Georges de la Beauce a été la proie des flammes. Des ouvriers, y travaillaient depuis quelque temps et l'on rapporte que les progrès du feu ont été si rapides que rien n'a pu être sauvé.

CORRESPONDANCE.

DES AVANTAGES DU SYSTÈME BABY-SIMARD-GAUVREAU.

Monsieur le rédacteur,

1. Comme quoi monsieur Baby est une économie pour la province: Lors du grand feu de Québec le gouvernement vint en aide aux incendiés au moyen d'un prêt de \$400,000. Si l'on déduit la perte éprouvée sur les débentures qui étaient de 20 pour cent il reste \$320,000, ajoutez à cela les assurances payées \$140,000. Total \$460,000. Ces \$460,000 ont fourni de l'ouvrage aux ouvriers de Québec pendant six ans, à une et demie et deux piastres par jour. On avait pourtant les Prevost et compagnie. Monsieur Baby a tiré du coffre public la petite somme de \$730,000 et il n'a fait travailler que deux ou trois cents ouvriers pendant deux ans,—une belle économie, ma foi!..... Où est la balance, *mon vieux François?*.....

2. Comme quoi il est avantageux d'être cabaleur de Baby et commis de P. Gauvreau: En 1857, un monsieur Thomé Plumeau fut envoyé à Belle-Isle pour y chasser et pêcher au compte du gouvernement. A son retour on lui paya \$360 pour ses services, et monsieur Baby empocha dix par cent pour avoir placé un homme dont on n'avait besoin qu'en temps d'élection. Aussi le petit Thomé s'est-il signalé dans l'élection de Rimouski, et surtout dans l'élection de ce cher petit maire. Un des commis de monsieur Gauvreau a aussi quelques *items* dans les comptes publics.

Page 103, des comptes publics, J. B. Derome services rendus jusqu'à 1857 £51.

Page 105. J. B. D. Travaux faits et plans tracés pour l'Hôpital de Marine, Québec, £1,516 13 4. Total £1,567 13 4.

Franchement monsieur Gauvreau, combien avez vous payé à monsieur Derome, en sus des £67 13 4?

Pour bien comprendre ceci, il est bon de savoir que, quoique plus que moi-

sieur Gauvreau, monsieur Derome n'est ni un architecte ni un ingénieur civil; et que monsieur Gauvreau fut payé £62 5 10 pour deux mois de salaire comme surintendant de ces travaux.

3. Quelques paiements faits à la maison Simard et compagnie, dont les comptes en détail seraient curieux à voir:

Page 91 des comptes publics. Clinic, Simard et compagnie. Divers articles pour phares £1,019 9 4. Do 148 12 0.

Ajoutez à cela les 10 par cent de monsieur Baby et prenez en note que ce ne sont pas les seuls que l'on pourrait citer.

4. Comme quoi les gens de Baby, notamment les Gauvreau, travaillent pour le plus grand bien du chemin du Nord!

Au lieu de choisir des ingénieurs capables auxquels on eût donné un traitement de 4 ou 5 piastres par jour. Monsieur Baby a engagé une foule de Gauvreau à \$2½ par jour, qui étaient payés pour ne rien faire, tandis que messieurs Trudeau et Verret faisaient tout le tracé des explorations faites. Ces employés sont demeurés plusieurs jours à Trois-Rivières et une quinzaine à Montréal. Dans cette dernière ville on les regardait comme un spécimen curieux, mais peu enviable, de la gent québécoise. Leur retour a été signalé par les faits et gestes ordinaires de ces messieurs. Dans l'intérêt du chemin ils ont crevé des chevaux pour lesquels il fallu payer £22 et quelques chelins. En arrivant à Québec, étant entrés pour se réchauffer ces messieurs laissèrent les plans et les devis complétés dans le coffre de la voiture, un malin passe emporte les plans et il fallut mettre la police sur chemin. Tout cela dans l'intérêt du chemin de la

RIVE NORD.

DÉCES.

A Saint-Lambert, le 13 de janvier dernier, Marie-Victoria, premier enfant de M. Narcisse Dion cultivateur du lieu.

Jeudi dernier, à Saint-Michel, comté de Bellechasse, le révérend M. Narcisse Charles Fortier, curé de la dite paroisse.

Vendredi dernier, à Saint-Roch de Québec, à l'âge de 41 ans, M. Edouard Turgeon, pilote.

Le 7 du courant, au même lieu, à l'âge de 86 ans, sieur J. B. Arial.

A VENDRE.

Un emplacement de 40 pieds de largeur sur 60 de profondeur avec une maison en bois, à une étage, située soubourg Saint-Roch, rue Saint-Antoine numéro 62. Aussi une boutique de boulanger en pierre à deux étages; le tout en bon état. Conditions faciles. S'adresser sur les lieux au propriétaire N. MINGUY.

3 novembre, 1858.

L. M. DARVEAU, PROPRIÉTAIRE ET RÉDACTEUR.